



**R**  
RESEAU

**N**  
NATIONAL

**D**  
DE DEFENSE

**D**  
DES DROITS

**H**  
HUMAINS

Port-au-Prince, le 15 février 2021

Monsieur Roberto ALVAREZ  
Ministère des Affaires Etrangères  
*République Dominicaine*  
En ses bureaux. –

**Objet : Demande de protection en faveur de l'ancien Maire de Port-au-Prince  
Ralph Youry CHEVRY**

*Monsieur le Ministre,*

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), une organisation de promotion et de défense des droits humains basée en Haïti, préoccupé par l'arrestation en République Dominicaine le 14 février 2021 de Ralph Youri CHEVRY, ancien Maire de Port-au-Prince, s'empresse d'attirer votre plus haute attention sur le statut du sieur CHEVRY qui fait l'objet de persécutions politiques dans son pays.

En effet, le 8 octobre 2020, Ralph Youri CHEVRY a été auditionné par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Il a par la suite été invité à regagner sa résidence. Pourtant, le 6 février 2021, des agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH) se sont rendus chez lui, ont brisé sa barrière à l'aide d'un de leurs véhicules et, le 8 février 2021, un avis de recherche a été émis par la PNH à son encontre.

Cet avis de recherche est survenu après qu'un juge de la Cour de Cassation Yvickel Dieujuste DABRESIL fut arrêté dans la soirée du 6 au 7 février 2021 en compagnie de dix-sept (17) autres personnes dont une haute gradée de la PNH, l'Inspectrice générale Marie Louise GAUTHIER. Ils sont allés grossir le nombre de prisonniers-ères politiques.

*Monsieur le Ministre,*

Aujourd'hui, une vague de persécutions contre l'opposition politique dont plusieurs membres sont déjà emprisonnés est actuellement en cours en Haïti, dans le but évident de semer la terreur au sein de la population et d'instaurer un état de siège dans le pays.

Face à cette situation et craignant pour sa vie, le sieur Ralph Youri CHEVRY, a été obligé de se mettre à couvert en cherchant refuge sur le territoire dominicain, le temps que la démocratie soit restaurée en Haïti.

C'est pourquoi, considérant les différents documents relatifs au statut des réfugiés dont la Convention de Genève de 1951 et le protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés ratifiés par la *République Dominicaine* les 1<sup>er</sup> et 4 avril 1978, la déclaration de Carthagène de 1984, la déclaration de New York relative au statut des réfugiés signés par 193 pays en vue d'un Pacte mondial sur les réfugiés, le *Réseau National de Défense des droits Humains* (RNDDH) sollicite de votre Ministère toute la protection possible en faveur de l'ancien Maire de la capitale haïtienne, Monsieur Ralph Youri CHEVRY, qui devrait bénéficier du statut de réfugié politique.

Le RNDDH en profite pour vous informer qu'aujourd'hui en Haïti, toute idée contraire à la volonté de l'ancien président Jovenel MOÏSE – dont le mandat a pris fin le 7 février 2021 aux termes de l'article 134.2 de la Constitution haïtienne en vigueur – est réprimée avec la plus grande violence par la police et par les sbires du pouvoir.

Espérant que la présente communication retiendra votre plus haute attention, le RNDDH vous transmet, *Monsieur le Ministre*, ses respectueuses salutations.

